

NOTE Information



Nous vous informons que tous renseignements concernant :

- Les plages horaires d'entraînements
- Les modifications de planning
- Et tout autre renseignement

Il faut vous adresser à l'équipe dirigeante.

Toute absence et/ou retard d'un athlète doit être signalée à Helyett MATENCIO (numéro ci-dessous), l'information sera transmise aux personnes concernées

Par ailleurs, lors des entraînements, **nous vous demandons de bien vous assurer de la présence de l'entraîneur et/ou d'un dirigeant avant de laisser seul votre enfant dans le gymnase.**

Merci pour votre compréhension.

L'équipe dirigeante.

Supports de Communication :

Site web du club: <https://twirldansepontdeclaix.sportsregions.fr/>

Page Facebook du club: Twirl Danse Le Pont de Claix

⇒ Demander à rejoindre le groupe, c'est un groupe Privé

Adresse mail du club : twirldanse@gmail.com

Groupe Wathapp : Nous signaler si vous n'avez pas été ajouté au groupe

L'équipe dirigeante :

Floriane FAVIER	06 86 76 69 33
Jessica NAESENS	06 75 60 40 56
Helyett MATENCIO	06.98.13.05.86

INFOS Entraînement & Compétition



Présence des parents lors des entraînements

Rappel : La présence des parents lors des entraînements est interdite (Article 13 du règlement intérieur)

Toutefois, et après l'accord de l'ensemble des entraîneurs présents le jour de l'entraînement, la présence de parents sera tolérée seulement ¼ heure avant la fin de l'entraînement.

Présence lors des compétitions:

Rappel : Les compétitions englobent aussi bien les championnats que les critères

Des Dirigeants :

Début des compétitions :

Au minimum, un dirigeant sera présent sur le lieu de la compétition 2h avant l'heure de passage du groupe du premier athlète du club. La fonction de dirigeant pourra être endossée par un entraîneur.

Palmarès :

Au minimum, un dirigeant sera présent sur le lieu de la compétition lors de la lecture du palmarès. La fonction de dirigeant pourra être endossée par un entraîneur.

Des Athlètes :

Début des compétitions :

Sans avis contraire de la part de son entraîneur, l'athlète devra être présent sur le lieu de la compétition 2h avant l'heure de passage de son groupe.

Si l'entraîneur souhaite que l'athlète arrive à une heure spécifique, il devra dans ce cas, prévenir les dirigeants du club, afin qu'ils puissent en tenir compte

Palmarès :

La présence de l'athlète est obligatoire lors de la lecture du palmarès (*Article 12 du règlement Intérieur*), sauf cas exceptionnel. *Dans ce cas de figure, l'absence devra être spécifiée et validée auprès d'un dirigeant du club.*

Responsabilité & Surveillance des Athlètes lors des Compétitions:

Lors des compétitions, les athlètes sont sous la responsabilité & sous la surveillance de leurs parents.

Si toutefois, les parents ne peuvent pas être présents, ces derniers devront en informer les dirigeants et signaleront la personne responsable de l'athlète lors de la compétition.

Une attestation, sera dans ce cas établie entre les parents et le responsable de l'athlète, un modèle de décharge de responsabilité est disponible sur le site du club

En aucun cas :

- La responsabilité d'un athlète ne pourra être:
 - Confiée à un athlète en compétition ce même jour
 - Confiée à un athlète mineur
- Le club ne pourra être tenu responsable des faits et gestes d'un athlète confié à une tierce personne.